

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 20603**

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. 2153 milliardaires détiennent plus de richesse que 60% de la population mondiale, cette inégalité devrait nous faire bondir de colère. Faire passer en force une réforme des retraites qui réduit les pensions sans réduire les inégalités, c'est indécent."